

**PROCES VERBAL DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 5 FÉVRIER 2018**

Présents : Monsieur Patrick LECAPLAIN Maire,
Mmes : ASSELINE, DE SMET, DURAND, FERY, HOCHET, LETOURNEUR,
RAINE, VIDEAU,
Mrs : BALU, BOUFFARD, COLOMBE, DEGUSSEAU, DURVILLE, DUTHILLEUL,
FOUCAULT, GUIOC, LEMARIÉ, LESUEUR, RICHET, SAINT-MARTIN.

Absents excusés:

Mme	ANDRES	(pouvoir à Jean-Marc LESUEUR)
Mme	DORÉ	(pouvoir à Jacky GUIOC)
Mme	MUSET-TARDIF	(pouvoir à Barbara RAINE)
Mme	SANNIER	(pouvoir à Olivier SAINT-MARTIN)
Mme	YVERT	(pouvoir à Elisabeth DURAND)
Mr	HENGBART	(pouvoir à Maud VIDEAU)

La séance est ouverte à 20 h 30 par le Maire Patrick LECAPLAIN.

Marie ASSELINE est désignée secrétaire de séance.

Patrick LECAPLAIN laisse la parole à Jean LEMARIÉ qui souhaite faire part d'une déclaration des quatre élus Catherine DE SMET, Laurent BALU, Serge BOUFFARD et lui-même :

« François DEGUSSEAU ne veut plus collaborer avec la liste sur laquelle il a été élu en mars 2014. Nous sommes arrivés à l'évidence que la notion de solidarité de liste n'a pas de sens pour lui mais il ne souhaite pas pour autant démissionner de son mandat de conseiller municipal, il préfère faire cavalier seul, nous en prenons acte et regrettons ce manque d'éthique. Il a été élu sur une liste qui revendique certaines valeurs, les électeurs nous ont fait et lui ont fait confiance. François DEGUSSEAU ne fait donc plus partie de notre liste et ne peut plus nous représenter dans les commissions municipales». Les quatre élus regrettent vivement cette situation et demande un rendez-vous à Patrick LECAPLAIN, pour discuter de leur représentation dans les commissions.

François DEGUSSEAU prend à son tour la parole, *(il trouve toujours intéressant de prendre le conseil municipal en otage sur un problème inhérent à une liste !)* « En début de semaine dernière, la liste des 4 conseillers municipaux m'a adressé un courrier me demandant officiellement de démissionner, je rappelle qu'ils ne sont pas compétents pour le faire. Je tiens un mandat qui est celui du suffrage universel pour représenter les brettevillais et non pas une liste. Lorsque l'on fait partie d'une liste, il est indispensable de savoir où on va, pourquoi et quelle est la feuille de route, ces éléments n'y sont pas. Effectivement, je prends mon indépendance par rapport à cette liste, cela ne veut pas dire que je rejoins la liste de la majorité, je représente les Brettevillais et entend travailler pour l'ensemble des Brettevillais, en ce sens je ne dis rien de nouveau par rapport à mon installation au conseil municipal».

Patrick LECAPLAIN prend acte de ces déclarations.

I – APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU 05/02/2018

Ce document ne faisant l'objet d'aucune observation est **adopté à l'unanimité**.

II – DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE (DOB)

Alain COLOMBE, Maire Adjoint aux finances, dresse tout d'abord un bilan de l'année 2017.

Le budget de fonctionnement 2017 se solde par un excédent de fonctionnement de 212 945 € (*le budget primitif prévoyait 76 000 €*), le montant des dépenses est de 3 080 030 € et 3 292 975 € pour les recettes. Cette différence est notamment due à une augmentation des contributions directes, de la taxe additionnelle (*issue des ventes de terrain et habitations*), la suppression des pénalités SRU, la baisse des énergies.

Concernant le budget d'investissement 2017, les dépenses s'élèvent à 599 656 € et les recettes à 801 227€, soit un excédent de 201 571 € (*taxe d'aménagement plus importante, dépenses non réalisées...*).

De plus, il indique que la commune s'est désendettée de 174 000 € en 2017 correspondant à 295 000 € de remboursement de capital, 59 000 € de remboursement au SDEC (*effacement des réseaux*) mais avec un nouvel emprunt de 180 000 €.

Il rappelle que la commune recensait 1 733 logements en 2017 (*1728 en 2016*), avec une prévision d'une vingtaine de logements supplémentaires pour 2018. Le montant des contributions directes a augmenté de 5.1 % (*4.5 % d'augmentation des taux et 0.6 % d'augmentation de la base locative*).

Après avoir exposé les résultats, Alain COLOMBE présente les orientations du budget 2018. Il est nécessaire d'établir un cadre budgétaire et de respecter une rigueur dans les dépenses.

Pour les recettes de fonctionnement, notre population DGF étant passée de 4 040 habitants en 2016 à 4 031 en 2017 et le gouvernement s'étant engagé à stopper la baisse de la DGF, en 2018, nous percevrons une DGF quasi identique à celle perçue en 2017. Les taux d'imposition n'augmenteront pas en 2018, ayant été revalorisés en 2017. De plus, pour la première fois, nous ne bénéficierons plus de la recette de la taxe de séjour. Cette compétence a été transférée à la communauté urbaine (CU) qui en percevra désormais les bénéfices.

Concernant les dépenses de fonctionnement, elles ne devraient pas subir de variations importantes mais devront néanmoins prendre en compte l'inflation et l'augmentation de la masse salariale du personnel communal.

La loi égalité citoyenneté de février 2017 fixe désormais notre taux minimal de logements sociaux à 20% (*la préfecture nous a par ailleurs fixé un objectif triennal de 9 nouveaux logements sociaux pour la période 2017-2019*), il n'y aura donc pas de pénalités SRU, cette année. Les associations bénéficieront également de subventions leur permettant de fonctionner dans de bonnes conditions.

Les transferts de compétences opérés en 2017 (*voirie et espaces verts*) pénaliseront de nouveau lourdement l'équilibre budgétaire 2018 mais, en contrepartie, permettront d'abonder le « droit de tirage » qui financera les investissements correspondants.

Enfin, le budget de fonctionnement 2017 prendra en compte les besoins des services communaux afin qu'ils puissent accomplir leurs missions dans les meilleures conditions.

Pour le budget d'investissement, pour la 1^{ère} fois depuis de nombreuses années, les recettes d'investissement bénéficieront d'un excédent cumulé de plus de 130 000 € auquel s'ajoutera l'excédent de fonctionnement 2018, la dotation aux amortissements (*environ 120 k€*), la taxe d'aménagement et la « dette récupérable » 2018 versée par la communauté urbaine à laquelle s'ajoutera celle de 2017 qui n'a pas été versée. Alain COLOMBE ajoute qu'il ne souhaite pas contracter de nouvel emprunt : l'amortissement du capital des emprunts passera cette année la barre des 300 k€ et augmentera d'environ 20k€/an au cours des prochaines années. Ce coût budgétaire important freine les investissements « autofinancés ».

Les dépenses d'investissement comprendront les restes à réaliser (*194 k€*), le remboursement du capital des emprunts (*315 k€*). Il restera 300 k€ pour les nouveaux investissements.

Plusieurs grands projets sont proposés, à étaler sur plusieurs années, tels que :

- ✓ le projet de la crèche multi accueil : après une phase d'étude, la commune lancera le concours à la maîtrise d'œuvre en 2018 et les travaux se dérouleront en 2019 et 2020.
- ✓ La route de Bretagne : plusieurs études ont été menées par la Communauté Urbaine Caen la mer en 2017 et notamment pour les réseaux souterrains d'assainissement et le réseau d'eau dont elle a la charge. La CU n'a actuellement pas le budget pour engager ces travaux, il est proposé de commencer le programme par l'effacement des réseaux aériens. La commune prendra en charge l'éclairage public (*cette compétence n'étant pas transférée*) et les autres réseaux seront financés par le droit de tirage et les fonds de concours.
- ✓ L'aire de covoiturage et l'aire d'accueil de camping-car : ce projet sera conjointement réalisé par la commune et la Communauté Urbaine. Les études seront menées dès cette année, les travaux seront quant à eux très probablement réalisés en 2019.
- ✓ La suppression des lampadaires type « Boule » : la réduction des coûts permettra de réaliser le programme plus rapidement.
- ✓ Halle aux sports : il est nécessaire de statuer sur les travaux à mener à la Halle aux sports. Le manque d'isolation et les phénomènes de condensation ont provoqué une forte corrosion des bardages.
- ✓ Autres travaux : économie d'énergie, mairie, Baronnie, cimetière... il faudra prioriser leur réalisation.

Patrick LECAPLAIN indique que les directives du DOB sont claires, il confirme qu'il n'y aura pas d'augmentation d'impôts ni de nouveaux emprunts (*les communes sont notées et il vaut mieux être une commune reconnue saine et peu endettée, pour être suivi dans nos futurs investissements par les banques*). Les nouvelles habitations n'apporteront que très peu de recettes en 2018, la situation sera plus visible en 2019. La prochaine commission finances permettra de discuter des choix d'investissement.

Laurent BALU regrette, *sur la forme*, que certains chiffres n'aient pas pu être diffusés avant, notamment sur les résultats 2017 et les projets d'investissement, permettant de se projeter par rapport à 2018 et 2019 (*sans être à l'euro près*). Il est difficile pour le groupe de préparer ainsi son intervention.

Sur le fond, il convient des conséquences de la baisse de la DGF et du coût du transfert de compétence à la CU. L'an dernier, il avait évoqué de présenter le débat par rapport aux objectifs de la municipalité, par thème comme les bâtiments communaux, les associations, les investissements (*avec une vision sur la part communale et la part communauté urbaine*).

Il s'interroge, comment planifier et prioriser les dépenses, quel arbitrage pour les futurs investissements ?

Concernant le projet de la route de Bretagne, que devient le projet initial si le droit de tirage est utilisé pour l'effacement des réseaux ? Ce projet devait se dérouler sur 3 ans, est-ce toujours le cas ?

La commission travaux et la commission finances devront travailler sur les arbitrages de l'utilisation du droit de tirage et sur les futurs projets communaux.

Il regrette qu'il n'y ait pas un travail sur la mutualisation de certaines dépenses, notamment au niveau de la culture et du sport, il pourrait y avoir une réflexion avec les communes environnantes (*quelles compétences, quels moyens*), sur la musique, par exemple ou la mutualisation des équipements sportifs qui pourrait peut-être devenir une compétence Caen la mer.

Il revient sur le projet au centre socioculturel lancé il y a deux ans, financé partiellement par la CAF, le but était de créer un lieu de coordination et de développement de mesures en faveur des familles, même s'il reconnaît qu'il y a un effort financier à engager, l'atout est important.

Alain COLOMBE précise que le projet de la route de Bretagne sur 3 ans ne concernait qu'une tranche de travaux (*carrefour de l'église*), en effet le droit de tirage sur 3 ans (*150 k€ par an*) ne permet de financer que la 1^{ère} tranche (*coût global 900 k€, sans les réseaux souterrains*). Mais il faut aussi y intégrer l'assainissement et l'eau. Tout ce qui concerne les travaux de voirie et d'effacement des réseaux est réalisé avec le droit de tirage.

Pour le projet au centre socioculturel, certes le dossier mérite d'être étudié mais il est préférable d'attendre la réalisation de la crèche qui libèrera des locaux et ainsi repenser le projet dans son ensemble, il rappelle le coût important des charges de personnel nécessaires, difficile avec un budget contraint.

Il précise à Alain BALU que la baisse des consommations d'énergies n'est pas facile à analyser, elle est notamment due au groupement de commande énergies. Dans l'avenir, avec les nouveaux compteurs, il sera plus facile de connaître les consommations journalières et analyser toutes les données. Le diagnostic énergétique permettra également d'améliorer l'isolation des bâtiments et de continuer les économies d'énergies.

Il indique à Yolande LETOURNEUR que l'endettement de la commune est principalement dû à la Baronnie, le capital remboursé limite ainsi d'autres investissements autofinancés

Il précise à Jocelyne FERY que la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure est issue d'une loi visant à réduire la pollution visuelle des panneaux publicitaires. Les entreprises, ne souhaitant pas s'acquitter du montant, peuvent supprimer ou réduire la dimension de leurs panneaux.

Serge BOUFFARD revient sur la route de Bretagne et demande si les dates de réalisation sont fixées, compte tenu de ce qui vient d'être exposé, on est tributaire des réseaux souterrains, le projet ne sera donc pas lancé avant 2021 voire 2023. Il faut penser à l'entretien des voiries de l'ensemble de la commune (*notamment les trottoirs*) qui devront être pris sur le droit de tirage.

Alain COLOMBE précise que le projet avait été découpé en 3 tranches mais peut tout à fait l'être en 4 ou 5 tranches, c'est un choix.

Jean LEMARIÉ regrette que le projet initial, présenté en 2016, se trouve reporté. La compétence étant passée à Caen la mer, le calendrier de réalisation risque de glisser énormément, il n'y a pas d'engagement clair de la CU concernant l'assainissement et l'eau. Ce dossier est prioritaire, il y a peut-être une action à conduire auprès de Caen la mer, pour obtenir ces financements, il faut éventuellement revoir une autre portion de la route que celle du carrefour de l'église.

Patrick LECAPLAIN précise qu'il y a 3 problèmes dans cette route, l'effacement des réseaux pris sur le droit de tirage, les travaux de pluvial, place de l'église et avenue de Glattbach (*obligatoires*) mais aucun crédit n'est prévu, ainsi que l'assainissement et l'eau, (*compétence Caen la mer*). Une rencontre avec le vice-président en charge de l'assainissement et de l'eau à Caen la mer permettrait de programmer ces travaux.

Patrick LECAPLAIN indique à François DEGUSSEAU que, depuis le 1^{er} janvier 2017, la taxe d'aménagement est perçue par Caen la mer, 75% sont reversés à la commune et 25 % restent à la CU, sauf si le projet est communautaire, dans ce cas c'est l'inverse et si le projet est une ZAC il n'y a pas de taxe d'aménagement.

François DEGUSSEAU précise que la ZAC de la Maslière est exonérée de cette taxe car, initialement, il était prévu qu'elle réalise des équipements communaux (crèche) mais entre-temps le projet a été modifié, et nous n'avons rien perçu. Il serait intéressant de voir ce que représente cette taxe pour le projet des Crêtes, car ce secteur est d'ambition communautaire. Le projet de l'échangeur et le boulevard des pépinières a pris du temps, la fiscalité sur ce secteur est stratégique dans notre relation et communication avec Caen la mer. Si on reste avec le taux voté par Caen la mer de 5%, il sera difficile de financer les équipements nécessaires à ce secteur, il faudrait que la CU Caen la mer définisse un secteur à taxe majorée et trouver un accord entre la CU et la commune pour définir un taux qui apportera des recettes suffisantes.

Patrick LECAPLAIN indique que le taux de 5% a été voté pour les 50 communes, seule deux communes ont une dérogation pour la construction d'équipements publics nécessaires. Cela ne marche pas pour les voiries. Avec les Crêtes, on pourrait faire valoir que notre centre socioculturel n'est plus adapté mais il faut s'inscrire dans un projet, il sera vérifié que les communes avoisinantes ne disposent pas d'un équipement identique. Après, comme cela a été fait pour la crèche, il existe le contrat de territoire avec le département.

Concernant la mutualisation de la culture, il est prévu un échange avec Lamido afin de travailler par secteur. La mairie de Verson ne souhaite pas construire de nouveaux locaux, une première approche est lancée pour mutualiser Lamido et LCBO musique.

Olivier SAINT-MARTIN précise qu'il y a déjà des mutualisations avec le LCBO musique et Lamido, des salles sont mises à disposition. Le basket s'associe également avec Carpiquet mais le sujet de la mutualisation reste compliqué à gérer.

Patrick LECAPLAIN précise que le projet au centre socioculturel est certes utile mais il est nécessaire de recruter un directeur et un autre poste à minima, le budget de fonctionnement ne le permet pas pour le moment, cela demande une réflexion, il est prudent d'attendre également la réalisation de la crèche qui libérera des locaux.

Jean LEMARIÉ rappelle que l'apport de ce centre social CAF serait très intéressant et nécessaire aux familles, il entend le report de ce projet mais le regrette.

Olivier SAINT-MARTIN insiste sur le coût du recrutement d'au moins 2 postes (*d'après la CAF*), lourd financièrement pour la commune.

Le DOB est voté par 23 voix pour et 4 abstentions.

III – COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

- **Patrick LECAPLAIN** informe:
 - ✓ commission des finances le 5/03 à 20 h 30
 - ✓ conseil municipal (vote du budget) le 26/03 à 20 h

- **Elisabeth DURAND**, Maire Adjoint aux Affaires scolaires et sociales, fait un bilan des aides apportées par le CCAS :
 - ✓ 16 600 € d'aides aux familles
 - ✓ 10 familles aidées pour le centre aéré, 15 familles pour la garderie et 27 pour la cantine
 - ✓ 23 bourses pour des collégiens et 15 aides pour la cantine du collège.

- **Sophie HOCHET**, Maire Adjoint à la culture, informe que la bibliothèque est intégrée au réseau de Caen la mer, après de long mois de travaux, elle remercie la bibliothécaire, un agent de la commune et les bénévoles pour leurs investissements. Les cartes d'abonnés «Caen la mer » sont à la disposition des adhérents. L'ensemble des livres figure maintenant sur le portail de Caen la mer. Il reste à optimiser le fonctionnement de ce portail (*aiguiller les lecteurs, étendre l'action culturelle en réseau...*).

- **Jean-Marc LESUEUR**, Conseiller Municipal rappelle quelques chiffres concernant les cimetières :
 - ✓ Cimetière Notre Dame : 250 places – 210 occupées – 30 tombes en cours de reprises
 - ✓ Cimetière Saint-Pierre : 383 places (*ancien cimetière*) – 17 emplacements libres - 50 en cours de reprises ; 354 places (*nouveau cimetière*) – 94 places disponibles et 84 cases columbariums/urnes.
 - ✓ Sur 3 ans : 102 inhumations – 48 concessions achetées
 - ✓ Prix des concessions : caveau traditionnel 170 € (*15 ans*) - 340 € (*30 ans*) et 560 € (*50 ans*), Columbarium : 800 € (*15 ans*) – 900 € (*30 ans*) - 1 030 € (*50 ans*).
 - ✓ Montant de la vente des concessions en 2017 : 6 750 € - 1/3 pour le CCAS et 2/3 pour la commune.
 - ✓ Patrick LECAPLAIN indique que la commune effectue actuellement des reprises de tombes afin de libérer des places, pour permettre aux familles brettevillaises d'être inhumées dans leur commune. Les créations de cimetières sont maintenant communautaires (*compétence de la CU*).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 35